

# Coopération technique

## Renforcer les capacités des pays en développement par une aide à plusieurs niveaux

### Répondre aux besoins diversifiés

La coopération technique est une coopération d'individu à individu qui soutient le renforcement de l'ensemble des capacités des pays en développement à relever par eux-mêmes les défis du développement. Les besoins des pays en développement sont de plus en plus diversifiés et ne concernent plus seulement le développement de l'agriculture, des infrastructures de transport, des industries, des services de santé et d'éducation. Ces dernières années, ces besoins se sont étendus à d'autres domaines tels que le développement de systèmes juridiques, le passage à l'économie de marché, la consolidation de la paix, l'aide à la reconstruction et l'élaboration de mesures de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique. La formulation de plans de coopération sur mesure avec les pays en développement permet à la JICA d'intervenir à plusieurs niveaux en soutenant le développement des ressources humaines, le renforcement organisationnel et institutionnel ainsi que l'élaboration de politiques en utilisant l'expérience et les technologies du Japon et des pays en développement.

### Une combinaison efficace d'outils de coopération

#### 1. Envoi d'experts

Les experts japonais sont détachés dans les pays en développement pour transmettre les technologies et les connaissances requises aux représentants du gouvernement et aux ingénieurs (homologues) des pays partenaires. Parallèlement, ils travaillent avec ces homologues à la diffusion de technologies et à la création d'institutions adaptées à la situation de ces pays, tout en poursuivant des activités de sensibilisation. Afin de fournir des services encore plus efficaces, la JICA prend notamment en compte les spécificités régionales et la culture du pays partenaire, et privilégie, le cas échéant, l'envoi d'experts de pays tiers (autres que le Japon ou le pays partenaire).

#### 2. Formation de participants étrangers

La JICA invite du personnel compétent de pays en développement, exerçant des responsabilités en matière de développement économique et social, à participer à des formations au Japon. Ces personnes peuvent ainsi acquérir le savoir-faire et les technologies dont leur pays d'origine a besoin [voir page 122]. La JICA organise également des programmes de formation dans les pays partenaires ou des pays tiers.

#### 3. Fourniture d'équipements

Les matériels et équipements dont les experts ont besoin pour mettre en œuvre une coopération efficace sont fournis aux pays partenaires.

#### 4. Projets de coopération technique

Combinant de manière optimale l'« envoi d'experts », la « formation de participants étrangers » et/ou la « fourniture d'équipements », ces projets sont la clé de voûte de la coopération technique de la JICA. Des résultats encore plus fiables sont obtenus en travaillant avec les organisations associées du pays partenaire afin d'assurer une mise en œuvre rationnelle et intégrée, depuis la planification jusqu'à l'évaluation.

### Processus de mise en œuvre

#### 1) Identification et élaboration

Pour identifier et élaborer un projet, la JICA s'appuie sur des discussions avec le gouvernement du pays partenaire, des études préparatoires et d'autres activités.

#### 2) Demande et approbation

La demande de projet du pays partenaire est soumise au ministère des Affaires étrangères (MOFA) qui décide de son approbation, à l'issue de

discussions avec la JICA et d'autres ministères et agences concernés. Le gouvernement japonais notifie le pays partenaire de l'approbation du projet et un accord international est signé pour sa mise en œuvre.

#### 3) Étude/Évaluation ex ante

Afin de clarifier les détails et les résultats escomptés du projet, mais aussi de vérifier le bien-fondé de sa mise en œuvre, une évaluation ex ante est réalisée sur la base de cinq critères : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité.

#### 4) Mise en œuvre du projet/Évaluation de fin de projet

La JICA et l'organisation gouvernementale du pays partenaire signent le procès-verbal des discussions (PVD) relatives à la mise en œuvre du projet, le détail des activités et les mesures requises.

Lors de la réalisation du projet, les activités et le processus de mise en œuvre sont régulièrement contrôlés et le plan initial est révisé si nécessaire. Avant l'achèvement du projet, la JICA et le pays partenaire mènent conjointement une évaluation de fin de projet pour déterminer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fixés. Cela permet non seulement de déterminer si le projet doit être ou non poursuivi, mais aussi de tirer des enseignements et recommandations qui peuvent être partagés avec le pays partenaire et utilisés pour d'autres projets.

#### 5) Évaluation ex post

L'évaluation ex post est effectuée plusieurs années après l'achèvement du projet pour vérifier sa durabilité et son impact. Les résultats de cette évaluation sont ensuite utilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets similaires.

### 5. Coopération technique pour la planification du développement

Dans le cadre de son soutien à l'élaboration des politiques et des programmes de travaux publics des pays en développement, la JICA procède à un transfert de technologies, en matière notamment de méthodes d'enquête, d'analyse et de planification, aux homologues du pays partenaire.

Une fois la coopération achevée, les pays partenaires s'appuient sur les résultats obtenus pour 1) élaborer des plans de développement sectoriel/régional ou de remise en état/reconstruction inspirés des recommandations ; 2) mettre en œuvre des programmes (projets) grâce aux fonds obtenus auprès des organisations internationales et d'autres bailleurs ; et/ou 3) exécuter les réformes organisationnelles/institutionnelles préconisées.

### 6. Coopération scientifique et technologique sur les questions mondiales

Le « partenariat pour la recherche scientifique et technologique pour le développement durable (SATREPS) » est un programme de coopération technique de la JICA qui vise à développer et appliquer de nouvelles technologies et à acquérir de nouvelles connaissances scientifiques par le biais d'activités de recherche conjointe. Le SATREPS a pour ambition de relever des défis mondiaux (en matière d'environnement, d'énergie, de catastrophes naturelles (préparation), de maladies infectieuses, d'approvisionnement alimentaire et autres problèmes qui ne peuvent être résolus par un pays ou une région seuls et qui nécessitent donc une coopération mondiale) via des partenariats entre les universités et les instituts de recherche du Japon et des pays en développement [voir page 115].